

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.27 Du 6 décembre 2022
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Modification du règlement des cimetières <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-27-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les article L.2223-1 et suivants,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33 POUR : 33	Vu la délibération du Conseil Municipal n° 02.06.17 en date du 17 décembre 2002,	
PRESENTS Le Maire Olivier DELAPORTE	Vu l'avis favorable de la Commission Finances - Affaires Générales – Vie économique - Commerce réunie le 23 novembre 2022,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE	Considérant la nécessité de modifier le règlement des cimetières afin de le mettre à jour tant au niveau des procédures que des textes référencés,	
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Considérant qu'il convient de le rendre plus lisible pour les administrés,	
	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,	
	DECIDE :	
	- D'adopter le règlement du cimetière tel qu'il lui est présenté.	
	<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 14/12/22 et de sa publication le 16/12/22 Le Maire Par délégation  Audrey BELLOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</div>	Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ		

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE LABORDE NATHALIE PEYRON A SOPHIE TRINIAC JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE D'ESTEVE CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS	
---	--